



**Cultures & Conflits**

68 | hiver 2007

Circulation et archipels de l'exception

---

## Editorial. Circulation et archipels de l'exception

*Editorial. Circulation and archipelagos of exception*

**Didier Bigo**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/5173>

DOI : [10.4000/conflits.5173](https://doi.org/10.4000/conflits.5173)

ISSN : 1777-5345

### Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

### Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2007

Pagination : 7-12

ISBN : 978-2-296-05120-1

ISSN : 1157-996X

### Référence électronique

Didier Bigo, « Editorial. Circulation et archipels de l'exception », *Cultures & Conflits* [En ligne], 68 | hiver 2007, mis en ligne le 14 avril 2008, consulté le 30 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/5173> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.5173>

---

Creative Commons License

# Editorial.

## Circulation et archipels de l'exception

**Didier BIGO**

*Didier Bigo est Maître de conférences des universités à Sciences-Po Paris, chercheur associé au CERI, Visiting Professor au King's College à Londres, rédacteur en chef des revues International Political Sociology et Cultures & Conflits et coordinateur scientifique du 6<sup>e</sup> PCRD Challenge.*

Ce numéro de *Cultures & Conflits* n'est pas un numéro thématique, contrairement à notre habitude. Néanmoins, malgré l'hétérogénéité de contributions venant de divers colloques et de textes proposés spontanément à la revue, il existe une sorte de fil d'Ariane qui court entre les articles et qui est sans doute le reflet du monde contemporain ainsi que des préoccupations de nombre de chercheurs quant aux implications de certaines pratiques sur les libertés contemporaines<sup>1</sup>. Ce fil d'Ariane concerne la circulation des personnes, leur droit et leur capacité de mouvement à l'échelle internationale, leur liberté et leur désir de bouger ou de pouvoir rester sur place, et la volonté de contrôle des gouvernements – y compris démocratiques – de tracer les mouvements browniens de ces individus, de filtrer et trier ceux qui sont désirables et ceux qui sont indésirables, de recenser et garder en mémoire ces mouvements. Cela a pour but non seulement de fixer dans les bases de données le rapport que chaque individu a avec la circulation transfrontalière, mais aussi d'en tirer des leçons afin de construire des profils de personnalités, inconnues mais néanmoins considérées par analogie avec d'autres cas, comme présentant des risques : risques à la santé publique, à l'économie et aux bénéfices

---

1. Ce numéro s'appuie sur les recherches collectives du groupe *Challenge*, sur les colloques tenus au *Centre de Cultura Contemporània de Barcelona* (CCCB) – avec qui nous allons échanger régulièrement des textes –, sur le colloque *Challenge WP 8 : Thinking Wars: Armed Conflicts and Contemporary Cultures*, des 28 et 29 avril 2006 qui a aussi nourri notre partenaire italien *Conflitti Globali*, sur le colloque organisé par Rada Ivekovic – *Sociétés, Etats, « terreur » et « terrorisme »*. *Une perspective historique et philosophique* des 2, 3 et 4 novembre 2006, Collège international de philosophie et *Calcutta Research Group*, Paris –, sur les travaux préparatoires du WP2 et le colloque *Challenge WP2 / LSE : Justice and Home Affairs External Dimension*, du 21 septembre 2007. Tous ces travaux vont donner lieu à des publications d'ouvrages en anglais, italien, espagnol dont nous rendrons compte ultérieurement, lors de leur parution, mais nous voulions traduire et sensibiliser notre lectorat à ces thèmes et ces recherches immédiatement.

sociaux reçus par les citoyens et les personnes régulièrement entrées sur le territoire d'un Etat, à la sécurité publique. Ce risque, construit comme un calcul rationnel évaluant le comportement d'individus inconnus à travers des critères de dangerosité, analysé *ex-post*, à partir de cas précis du passé, tend à structurer une volonté de contrôle du futur des mouvements individuels, une volonté d'anticipation des trajectoires avant même qu'elles ne se réalisent. Le caractère hautement hasardeux de telles spéculations sur l'avenir de la part des agences de sécurité ou des acteurs privés qui les élaborent, de même que les doutes sur la validité du savoir qui constitue ces catégories, en particulier lorsque l'on cherche à déduire à partir de caractéristiques corporelles les comportements ou même les idées d'un individu donné, et encore plus d'un individu idéal typique construit comme matrice du danger potentiel, sont la plupart du temps mis de côté, « suspendus » au nom de l'urgence à faire quelque chose, à agir avant qu'il ne soit trop tard ; la scientificité apparente des moyens masquant la dimension astrologique des spéculations qui ont fondé ces analyses de risque où le « *mythe est dense dans la science* »<sup>2</sup>. La tentative de réduire le futur à un futur antérieur et, dès lors, un futur lisible et connu, à partir duquel « prévenir » le pire, est sans doute le rationale ou la logique diagramatique qui traverse les différents dispositifs de pouvoir contemporain qui sont ici étudiés dans leurs spécificités<sup>3</sup>. Ils ne conduisent pas tous et tout le temps à des pratiques d'exception, à des dérogations permettant à des formes intrusives de surveillance et de contrôle de se développer. Certains dispositifs sont même appelés de leurs vœux par des individus qui se sentent en permanence en situation de peur ou tout du moins d'inquiétude et dont les repères traditionnels sont changés par les transformations globales contemporaines concernant le marché du travail, les inégalités sociales, la formation de groupes d'experts. La surveillance des mouvements sous forme anticipatrice peut alors être réclamée par tous, en particulier par ceux qui pensent qu'ils n'en seront pas l'objet parce qu'ils bougent peu ou parce qu'elle ne s'appliquerait qu'aux autres, aux *étrangers*. La complicité active aux chaînes de servitude évoquée par La Boétie est bien actuelle, et elles se sont maintenant élargies à une demande d'auto-surveillance concernant non seulement les documents traçant les mouvements et les passages de frontières, mais aussi les corps eux-mêmes des sujets<sup>4</sup>. Il en résulte un appesantissement de la surveillance et du contrôle des corps qui va au-delà des contrôles aux frontières, des visas et de la police à distance et qui s'institue à travers une nouvelle relation entre identifiants biométriques (toujours plus interne et non modifiable par l'individu) et instantanéité des échanges d'information entre bases de données informatiques interopérables à l'échelle, sinon mondiale, du moins transatlanti-

2. Serres M., *Rome, le livre des fondations*, Paris, Grasset, 1983.

3. Bigo D., "From foreigners to abnormal aliens: how the faces of the enemy have changed following September the 11th with the process of policing beyond borders", in Guild E., Vanselme J. (eds.), *Threats and Assets of Migrants*, Ninjhof, Martinus, 2005 ; Bigo D., "Security, exception, ban and surveillance", in Lyon D. (ed.), *Theorizing Surveillance, the Panopticon and Beyond*, Kingston, Willan, 2006.

4. MCGrath J.E., *Loving Big Brother, Performance, Privacy and Surveillance Space*, London, Routledge, 2004.

que, tout au moins pour un certain nombre de services chargés du renseignement et de la lutte contre la violence politique, le crime et, de plus en plus, les irrégularités de passage des frontières. Quand cet appesantissement de la surveillance au nom de la prévention s'opérationnalise dans des contrôles *a priori* s'appuyant sur des logiques de suspicion portant sur des groupes particuliers, marqués par leurs appartenances religieuses, ethniques ou minoritaires et par leurs motivations idéologiques, il débouche souvent sur des pratiques illibérales, visant à s'extraire des règles élémentaires de contrôle démocratique, et débouche sur ces archipels d'exception qui sont à l'œuvre aussi bien dans les camps de type Guantanamo, dans les enlèvements de suspects par les services de renseignement et leur remise à d'autres services qui s'autorisent la torture, que dans les formes plus bénignes *a priori* pour l'individu, mais plus généralisées, de centres de détention pour étrangers aux frontières ou en amont de celles-ci ou encore, de manière moins visible, par des politiques préemptives d'interdiction de visa empêchant les personnes de se déplacer là où elles désiraient se rendre<sup>5</sup>. L'hétérogénéité de ces dispositifs et de leurs effets sur les individus empêche d'y voir, à notre avis, une seule logique implacable, celle d'une modernité technocratique transformant les individus en individus réduits à leur *bios*, et leur niant leurs formes de vie institutionnelles. Les résistances sont diverses, multiples et les projets des programmes d'exception n'ont pas la même teneur selon qu'il s'agit d'emprisonner indéfiniment ou de renvoyer le plus vite possible un indésirable. Mais, on le verra, le débat est ouvert entre les auteurs qui, comme Agamben, y voient une tendance lourde des sociétés contemporaines, dépassant de loin les effets du 11 septembre, mais reconnaissant son impact accélérateur, et ceux qui insistent sur les spécificités de chaque dispositif et les normes et valeurs libérales qui contraignent les gouvernements qui s'en réclament et qui ont dans leur société des contre-pouvoirs effectifs, ainsi qu'une tradition enracinée de libertés publiques<sup>6</sup>.

Josep Ramoneda – dont nous publions ici l'introduction à un colloque tenu au *Centre de Cultura Contemporània de Barcelona* (CCCB) sur les archipels d'exception – montre tout l'intérêt de la réflexion sur les conditions contemporaines de la démocratie effective et les ambiguïtés possibles dans les jeux des gouvernements « libéraux » qui s'en réclament, en particulier quand ils essaient d'instituer des espaces vides de droit, au sens de vides de droits fondamentaux respectant la personne humaine et pleins de mesures administratives *ad hoc* et de justifications par l'urgence masquant ce vide. Il donne de nombreux exemples de

5. Bigo D. *et al.*, *Terror, Insecurity and Liberty: Illiberal Practices of Liberal Regimes after 9/11*, London, Routledge, "Liberty and Security", 2008.

6. Outre les contributions de ce numéro, voir Agamben G., *Etat d'exception. Homo Sacer II*, 1, « L'ordre philosophique », Paris, Seuil, 2003 ; Guild E., « Agamben face aux juges. Souveraineté, exception et antiterrorisme », *Cultures & Confits*, n°51, 2003 ; Neal A., "Foucault in Guantanamo: towards an archaeology of the exception", *Security Dialogue*, vol.37, n°1, 2006 ; Noll G., "Visions of the exceptional: legal and theoretical issues raised by transit processing centres and protection zones", *European Journal of Migration and Law*, vol.5, n°3, 2003.

ces « espaces » dérogoires et les lecteurs intéressés pourront se reporter aux différents textes du colloque disponible en catalan et espagnol sur le site du CCCB<sup>7</sup>. Parmi ceux-ci, nous avons traduit en français le texte d'Ulrich Beck, qui n'était disponible qu'en catalan, car il éclaire de manière centrale la question des pratiques démocratiques aux prises avec les mesures d'exception prises par les gouvernements de ces mêmes démocraties représentatives, et les ambiguïtés de ce qu'« Europe » peut vouloir dire selon qu'on prend une perspective en termes de nationalisme méthodologique et qu'on lit l'Europe comme la somme de ces politiques gouvernementales et des institutions supranationales communautaires que l'Union européenne a essayé de constituer ou si on prend une vision cosmopolite de l'Europe qui s'intéresse à ses valeurs, à ses luttes et à ses échecs. On reconnaîtra à distance une discussion des thèses d'Etienne Balibar sur l'Europe comme médiateur en ligne de fuite (« *vanishing mediator* ») et sur les espoirs que l'on peut placer ou non dans l'Europe au regard de la problématique de l'exceptionnalisme de l'administration Bush et des croyances des Américains dans le particularisme de leur destin et de leur mission<sup>8</sup>. L'Europe se distingue-t-elle du reste du monde et des Etats-Unis, et si tel est le cas, comment ? Sans doute n'est-ce pas à travers une vision territoriale de cette dernière, ramenée à des frontières étatiques ou culturelles hégémoniques qu'on peut le penser, mais si l'Europe n'est pas où elle semble se situer, comme le signalait R.B.J. Walker, alors comment cette Europe-là, non territoriale et non sujette à la politique de ses gouvernements, peut elle se faire entendre<sup>9</sup> ?

Federico Rahola, à propos de la forme-camp, et Alain Brossat à partir de l'analyse des pratiques de disparition forcée des services de renseignement, semblent peu enclins à voir dans l'Europe – y compris non territoriale – un site de résistance. Ils y voient plutôt un site de complaisance et de complicité, voire un site d'invention des pratiques d'exception qui ne sont nullement le seul fait d'une administration américaine entourée d'une poignée de gouvernements alliés, dont les plus indéfectibles sont européens. Ils développent l'un comme l'autre des réflexions sur ce dispositif mondial intégré de contre-terreur qui affecte la souveraineté, le statut des frontières et la liberté des personnes et ils rejoignent pour beaucoup les conclusions de l'ouvrage collectif du programme *Challenge* qui vient d'être publié à La Découverte sous le titre *La Guerre au terrorisme et ses ombres*<sup>10</sup>. Dans ce numéro, lui même dans la lignée des travaux liés aux programmes *Elise* et *Challenge* que nous avons publiés précédemment, comme dans ceux

7. Colloque des 10 et 11 novembre 2005, <http://www.cccb.org/ca/>

8. Balibar E., *Nous, citoyens d'Europe. Les Frontières, l'Etat, le Peuple*, Paris, La Découverte, 2001 ; Balibar E., *L'Europe, l'Amérique, la Guerre : réflexion sur la médiation européenne*, Paris, La Découverte, 2002.

9. Walker R.B.J., "Europe is not where it is supposed to be", in Kelstrup M., Williams M.C. (eds.), *International Relations Theory and The Politics of European Integration. Power, Security and Community*, London, Routledge, 2000.

10. Bigo D., Bonelli L., Delthombe T., *La Guerre au terrorisme et ses ombres*, Paris, La Découverte, 2008.

de nos collègues de la revue *Conflitti Globali*, comme dans le colloque tenu à la Maison des sciences de l'Homme dirigé par Rada Ivekovic sur la terreur et dont le texte d'Alain Brossat est extrait, il apparaît enfin possible de lire autrement les événements post-11 septembre ou plus exactement post-13 septembre 2001, date à laquelle George Bush se fait remettre des pouvoirs d'exception. Il n'y a pas de radicalité nouvelle de la violence dite « terroriste », mais il y a la mise en place d'un régime particulier de contre-terreur qui « assemble » toute une série de dispositifs pré-existants en les coordonnant, en les mettant en réseau et en essayant de les subordonner aux impératifs du renseignement et de la prévention. Ce régime de contre-terreur n'est donc pas non plus d'une radicale nouveauté, mais il opère comme un réajustement et une accélération des modalités existantes et s'origine dans ce que Federico Rahola appelle la « forme-camp » et la production de catégories permettant de justifier des pratiques de déportabilité, d'internabilité, d'indéfinition spatiale et temporelle. C'est également la problématique que reprend Paolo Cuttitta qui développe, comme Federico Rahola, ce rapport entre monde-frontière, circulation des personnes, logique de confins, de confinement et mise en place d'archipels d'exception. Pour Paolo Cuttitta, ce régime de contre-terreur et l'apparition de la forme-camp sont à relier plus profondément encore avec la mise en place d'un monde-frontière entraînant une reconfiguration des limites des statuts et de l'altérité. Il explique alors comment les politiques de refoulement et les politiques de visas concourent à ces mécanismes de police à distance qu'Elsbeth Guild et moi-même avons essayé d'analyser en relation avec la problématique de l'ordre et du changement social <sup>11</sup>.

Dans un style très différent mais sur le même objet, Gérard Beaudu fait une analyse extrêmement détaillée des politiques de visa conduites par l'Union européenne et, par sa connaissance approfondie des mécanismes, il montre l'intérêt et les limites des approches précédentes. Il y a certainement à prendre en considération dans les analyses des politiques de prévention et d'exception, non seulement les logiques des gouvernements et leur volonté de punir ou de prévenir, mais aussi la manière dont se structurent des formes d'externalisation qui impliquent les acteurs privés dans la gestion des visas, et dans d'autres politiques, et comment ceci concourt à la redéfinition de ces frontières des statuts analysée par Cuttitta. Tout ceci nous amène à réfléchir autrement sur ce que signifie l'action extérieure des politiques de sécurité intérieure et de migration de l'Union européenne. Quel est le statut éthique de ces politiques, qu'elles soient gouvernementales ou provenant d'agences européennes ? Ces politiques sont-elles homogènes dans leurs intentions, dans leurs effets, ou traversées par des hétérogénéités telles, tenant à des acteurs si différents, que l'on ne peut les analyser ensemble ? Dans la prolongation de la réflexion sur les politiques de voisinage et des formes de logique de tutelle qui se mettent en place, on pourrait penser que se profile une hégémonie euro-

11 . Bigo D., Guild E. (eds.), *Controlling Frontiers: Free Movement into and within Europe*, London, Ashgate, 2005.

péenne douce, se voulant différente du modèle américain de l'empire, mais néanmoins une hégémonie<sup>12</sup>. Seulement, cela supposerait une croyance dans l'efficacité du projet, or celle-ci est à mettre en doute<sup>13</sup>.

Il n'est pas certain que l'ensemble de ces dispositifs génère, sinon l'immobilité, du moins une mobilité sous surveillance. Et, dès lors, se pose la question : sont-ils globalement efficaces au regard des risques qu'ils disent prévenir ? D'une certaine manière, une lecture agambenienne du monde semble en être convaincue par sa négligence des formes de résistances inscrites au sein des dispositifs mêmes de pouvoir. Mais ceci est loin d'être certain, et générer l'arbitraire dans certains lieux ou sur certaines catégories n'est en aucun cas un système efficace de contrôle du changement social. Michel Peraldi, à travers sa lecture des phénomènes criminels à Tanger, en fait la démonstration avec brio. La prétention au contrôle, fût-il bilatéral et transnational, incorporant ou non des acteurs privés, est toujours prise au dépourvu par l'inventivité sociale des acteurs. Les économies « criminelles » jouent et se jouent des contrôles, que ceux-ci soient frontaliers ou à distance, et les dynamiques de contrôle ne réussissent nullement à construire des murs, des forteresses, elles ne mettent en place que des « points », des « nœuds » de contrôle qui ne sont pas reliés, et qui doivent leur efficacité à des logiques symboliques (dissuader, convaincre de rester, etc.) souvent mises à mal face aux logiques lourdes des mega-cités, des logiques du travail à l'échelle mondiale et des inégalités comme Peter Lock l'a par ailleurs montré<sup>14</sup>. Dans un autre registre, c'est aussi ce que montrent Miriam Perier et Benoit Cailmal, lorsqu'ils donnent à voir le placage du régime de contre-terreur et de son mode discursif mais aussi coercitif sur des réalités locales qui s'originent dans d'autres systèmes de lutte et de représentation.

12 . Balzacq T. (dir.), « Construire le voisin. Pratiques européennes », *Cultures & Conflits*, n°66, Paris, L'Harmattan, été 2007.

13 . Colloque *Challenge WP2, Justice and Home Affairs External Dimension*, 21 septembre 2007, London, LSE.

14 . Lock P., "From the economics of war to economics of peace, The dynamics of shadow globalisation and the diffusion of armed violence as an obstacle to build peace", *Peace and Security*, vol.XXXIV, mars 2003.